L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 24 JUILLET 1889.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—Grocerie et barre coin des rues Bretigny et Ursulines. 20 juil—7f

CHLORO-NAPTHOLEUM désinfecte les endroits mal aérés. Essayez-le et soyez en bonne santé. 7juil—3m

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Avec le Consentement de toutes les Parties Intéressées.

J. Moore Wilson vs Hill & Mills.
En faveur de R. L. Bevan, intervenant, 3ème opposition.
P. M. Hill vs J. W. Mills.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, Nos 12,306 et 12,312—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, avec le consentement par écrit de toutes les parties intéressées, le MERCREDI, 24me jour de juillet 1889, à midi, à l'écurie de W. B. Leonard, No 70 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville:

Un cheval brun, un wagon à ressort à quatre roues et un jeu de harnais.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
13 juil—13 19 24

Veuve Catherine Frigerio vs Adolph Schreiber.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 12 320—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Cha. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'encan en face de mon entrepôt No 95 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le second district de cette ville, le LUNDI, 29me jour de juillet 1889, à 11 heures A. M., la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans
17 juil—17 24 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'une pharmacie.

Thomas C. King vs. M. Chas. H. Greene.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 16,095—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, SAMEDI, 27 juillet 1889, à 1 h. 30 p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No. 449 de la rue St-Charles. Un grand assortiment de médicaments, drogues, parfumeries, installations, etc., étant le contenu de la pharmacie, aussi un lot de meubles, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHARLES W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 juil—16,20,24,27.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William E. Hunter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,773—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Alice Hunter, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
24 juil—24 28—août 2 Greffier.

Succession de Léon Arland.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,158—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mlle Helen Fitzgerald, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
23 juil—23 27—août 1 Greffier.

Succession de Jno. H. Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,344—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme J. H. Weber, exécutrice testamentaire, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
23 juillet—23, 27—1 août Greffier.

Succession de Leonard Kuech (ou Cook.)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,177—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Elizabeth Kuech (ou Cook) administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 juil—17,21,26

No 23,304.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Succession de Abigail L. Slark.

LA Franklin Trust Company de Brooklyn, N. Y., dûment appointée gardienne du mineur Edwin S. Stanton, ayant fait la demande sur l'exécuteur de la dernière volonté et testament de Abigail L. Slark pour l'argent entre ses mains appartenant au dit mineur, avis est par le présent donné à tous ceux se réclamant créanciers du dit mineur d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la date de cette publication, les raisons pour lesquelles cet argent ne serait pas payé.
Par ordre de la cour.
HUGUES J. LAVERGNE,
3 juil—3 17 août 1 Député Greffier.

Succession de Mme Barbara Haas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 27,559—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Anna Hey, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17juil—17 21 26.

Jean Magendie vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,491—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Drown, shérif civil et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
16 juil—16 20 25 Greffier.

Succession de Maria E. Morrison.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,274—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme E. A. O'Dowd, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
16 juil—16 20 25 Greffier.

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50, [illegible]

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE.

Bureau: 203 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne.

DR L. FERRIER,
Résidence, No 286 rue Esplanade.

Consultations, de midi à 1 heure, coin des rues Villeré et Ste-Anne; de 1 à 2½ heures, coin des rues Canal et Rampart.
[illegible]

Avis.

[illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Grand Tirage Mensuel,
A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 AOUT 1889

GROS LOT:
$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars: Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1	Lot de..	100,000......	100,000
1	Lot de..	50,000......	50,000
1	Lot de..	25,000......	25,000
2	Lots de..	10,000......	20,000
5	Lots de..	5,000......	25,000
25	Lots de..	1,000......	25,000
100	Lots de..	500......	50,000
200	Lots de..	300......	60,000
500	Lots de..	200......	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100	Lots de...	$500, soit......	$50,000
100	Lots de..	$300,	30,000
100	Lots de:	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999	Lots de $100,	soit......	99,900
999	Lots de $100,	......	99,900

3,134 Lots se montant à.....$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

[illegible]

L'ABEILLE
— DE LA —
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
— AVEC UNE —
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
— LE —
SAMEDI MATIN
— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an.........	$12 00
Six mois.........	6 00
Trois mois.........	3 00
Un mois.........	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an.........	$3 00
Six mois.........	1 50
Quatre mois.........	1 00
Un mois.........	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin maritime;

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS
73.....CHARTRES.....73

L'E CHLORO-NAPTHOLEUM est sans aucun doute le meilleur désinfectant du monde. 7 juil—3 m

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

QU'IL soit connu que, ce 15me jour d'avril de l'an de N. S. 1889, pardevant moi, William Octave Hart, notaire, dûment commissionné, pour la paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement les personnes ci-après désignées, toutes d'âge légal et résidant dans cette paroisse, lesquelles ont respectivement déclaré que, s'appuyant sur les dispositions d'une loi de la législature de cet Etat connue comme loi No 36, de la session de 1888, approuvée le 29 juin, 1888, ainsi que sur les dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation de corporations, elles se sont constituées en une corporation dont l'objet est ci-après mentionné, et soumis aux stipulations et conventions indiquées également ci-après, et qu'elles adoptent comme leur charte, savoir :

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "THE NORTH AMERICAN SAENGERBUND (SINGERS UNION), LIMITED". La dite corporation aura sous ce nom le pouvoir de se perpétuer pendant le terme complet de quatre-vingt-dix années, à partir de la date de sa création, ou jusqu'à ce qu'elle soit dissoute et ses affaires liquidées, ainsi qu'il est établi ci-après.

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette corporation sont l'acquisition, par voie d'achat ou de bail, d'un local destiné à un grand festival de chanteurs, qui aura lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le courant du mois de février 1890, ou à telle autre date que le conseil de direction fixera. Le but de la corporation est également d'engager, pour les fins ci-dessus, des artistes, musiciens, etc., nécessaires à l'exécution du plan projeté. Il sera exigé un prix d'entrée pour les représentations ou concerts qui seront donnés, lequel prix et les autres détails de la fête seront déterminés par le conseil d'administration.

ARTICLE III.

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, état de la Louisiane; toutes les assignations et autres significations légales seront adressées au président de la corporation, ou, dans le cas où il serait absent ou hors d'état de remplir ses fonctions, au secrétaire de l'association.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette association est fixé à la somme de cinquante mille dollars [$50,000], divisé en deux mille [2,000] actions de vingt-cinq dollars [$25] chacune, payables en quotités comme suit, savoir: En quatre quotités, dont trois de vingt [20] pour cent, et le dernier de quarante [40] pour cent, à percevoir à intervalles de deux mois au plus entre chaque paiement après avis. Pour chaque action souscrite le souscripteur recevra, sur le paiement de la dernière quotité, deux [2] billets de saison avec siège choisis par le conseil d'administration ou un comité nommé dans ce but. Si une quotité n'est pas payée quand elle est due, le conseil pourra, dans les dix jours qui suivront, sans avis au souscripteur, annuler la souscription, et le montant payé sur l'action ou les actions, sera forfait et deviendra la propriété de la corporation.

Il est entendu que ce capital ne doit pas être placé dans un but de profit ou de spéculation, mais est destiné à acquitter les frais du festival dont il s'agit, ou à servir de fonds de garantie pour assurer le paiement des dits frais. Le Conseil de Direction est par le présent autorisé à commencer les préparatifs, à conclure des contrats et à encourir les dépenses nécessaires aussitôt que la souscription aura atteint le chiffre de vingt-cinq mille dollars.

ARTICLE V.

Cette corporation a le droit, par l'entremise de son Conseil de Direction, de passer des contrats; d'ester en justice sous son nom; d'employer un sceau particulier; de l'annuler ou de le modifier à son gré; de détenir, recevoir, acheter, transférer et hypothéquer des propriétés mobilières ou immobilières; de nommer tels administrateurs, directeurs et employés que nécessiteront les intérêts de la corporation; de faire et établir des règlements et sous-règlements pour l'administration des affaires de la corporation, et de les modifier à son gré.

ARTICLE VI.

Le conseil d'administration se composera de pas moins de vingt-cinq ni de pas plus de quarante membres, neuf desquels formeront un quorum pour l'expédition de toutes les affaires, et chacun desquels aura, en son propre nom, au moins une action du fonds capital. Ce conseil sera composé des personnes dont suivent les noms, à la condition qu'elles se soumettent à l'obligation ci-dessus, savoir: Jacob Hassinger, W. B. Schmidt, J. Hanno Deiler, Louis Grunewald, Louis Leonhard, A. Bienvenu, Chas. J. A. Doerr, F. W. Bremer, E. F. Del Bondio, George Jurgens, Fred. Mueller, Chas. F. Buck, Ch. Angel, Dr F. Loeber, Henry Buddig, Chr. Hassen, O. H. Miller, Leopold Christ, Max. Heller, E. M. Mueller, Maximilian Herrmann, M. Vonderbank, John Strauss, R. G. Heiser et H. Ehrensing.

S'il en était parmi ces personnes qui ne voulussent pas accepter la nomination, les autres, en majorité à l'importe laquelle des réunions régulières, auraient le pouvoir de les remplacer. Le conseil restera en fonctions jusqu'à ce que la corporation ait accompli son but et que les affaires de celle-ci soient liquidées. Il remplira toutes les vacances survenant quelle qu'en soit la cause, par une majorité des membres votant à n'importe quelle assemblée régulière. Il aura le pouvoir de désigner des sous-comités ou comités d'actionnaires, et de donner à ces comités le droit de conclure des contrats; mais ceux-ci devront invariablement être approuvés par lui.

Le Conseil aura le pouvoir d'adopter les règlements nécessaires pour la bonne administration des affaires de la compagnie. Il déduira les devoirs des officiers et des comités et s'occupera de toutes les affaires de nature à assurer le succès du festival; mais le pouvoir ici conféré de contracter, acheter, vendre, hypothéquer, louer, etc. sera compris de façon à le restreindre à tels contrats qui seront jugés nécessaires pour arriver aux fins de cette corporation.

ARTICLE VII.

Les messieurs ci-après nommés seront les officiers de la corporation et conserveront leurs qualités jusqu'à l'accomplissement de son but et la liquidation de ses affaires: Jacob Hassinger, président; Charles F. Buck, premier vice-président; R. H. Bennera, second vice-président; J. Hanno Deiler, directeur-musical; Louis Grunewald, trésorier; Louis Leonhard, secrétaire aux finances; Charles J. A. Doerr, secrétaire; A. J. Hoffmann, secrétaire correspondant et Maximilian Hermann, président du comité local du festival. Les vacances survenant, quelque en soient les causes, seront remplies par la majorité du Conseil d'Administration votant à n'importe quelle séance régulière.

ARTICLE VIII.

Les réunions du Conseil auront lieu aux dates fixées par celui-ci.

ARTICLE IX.

Dès que le but motivant la création de cette corporation aura été atteint, ses affaires, sans formalités, seront liquidées par le Conseil d'administration ou un Comité spécial nommé par lui; et le dit Conseil ou ces comités aura le pouvoir de vendre et de disposer de tous les biens et effets, quelle que soit la nature, de la corporation; et, après paiement de toutes les dettes, le surplus, s'il y en a, sera partagé au pro rata parmi les actionnaires; et ce partage sera ipso facto, une dissolution de la corporation.

ARTICLE X

Aucun actionnaire de la corporation ne sera responsable des contrats ou des erreurs de celle-ci pour plus que la somme à elle due sur ses actions; de même qu'aucune simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'annuler la charte ou d'exposer l'actionnaire à d'autre responsabilité que le paiement de la somme due sur son action.

Ainsi fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année susdits, en la présence d'Albert E. Ewing et de George H. Braughn Jr, témoins compétents, résidant dans la paroisse; lesquels ont apposé leurs signatures avec celles des comparants et moi notaire, après lecture du tout.

Ont signé:

J. Hassinger,	J. Hanno Deiler,
O. H. Miller,	E. F. Del Bondio,
Chas F. Buck,	Geo Jurgens,
Maximilian Hermann,	R. H. Bennera,
A. G. Ricks,	F. Rickert,
Fred Peters,	H. G. Michel,
J. G. Besselo,	M. Vonderbank,
Chas J. A. Doerr,	Fr W. Dielman,
M. Dinkelspiel,	Louis Leonhard,
Louis Grunewald,	F. W. Bremer,
Chas H. Schenck,	Luigi Dell'Orto,
Allen F. Hall,	Albert Heine,
Fuerste & Opitz,	H. L. Frantz,

Jacob Sohnen, par Franz Augustus Bier,
Henry Bier,
German Singing Society of the Sixth District
Ernst Sohnen, Président,
Albert E. Ewing, G. H. Braughn, Jr.
W. O. HART, notaire public.

Le soussigné, conservateur des hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation est intitulé, de la "North American Saengerbund (Singers' Union) Limited", a été ce jour enregistré dans le livre 395, folio 103.

Nouvelle-Orléans, 3 mai 1889.
GEORGE GUINAULT,
Conservateur des hypothèques.

Je, soussigné, notaire, certifie ici que ce qui précède est une copie exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "North American Saengerbund [Singers' Union] Limited", enregistré en mon bureau.

En foi de quoi j'appose ici ma signature et mon sceau officiel, ce 4 mai A. D. 1889.
W. O. HART, notaire.
7mai—6f en 30 j

ETAT DE SITUATION CONDENSÉ
— DE LA —
Banque Nationale de la Louisiane
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

A une réunion du Conseil de Direction, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré, [illegible] Banque de Winslow, Lanier & Co., New York.
J. M. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice-Président.
LEON B. JAMES, Caissier.

Portraits au Crayon
[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHÉRIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve E. Tadury vs Henry Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,469—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 24 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Prieur et Johnson, mesurant cinquante-un pieds cinq pouces de face à la rue Bienville, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de deux cent dix pieds neuf pouces six lignes. La dite portion de terre est bornée, sur le côté vers la rue Johnson, par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Clément Griffon et l'autre propriété de la succession d'Hypolite Griffon, et sur le côté vers la rue Prieur par la portion de terre appartenant à la susdite succession, et est composée du lot numéro dix-neuf et de la portion des lots numéros dix-huit, quatorze, treize, douze, huit et sept dans l'îlet numéro 7 cent-vingt-sept, sur un plan de Allen d'Hémécourt en date du 16 juillet 1852, déposé à l'étude de J. Cuvellier, alors notaire en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve, étant la même propriété acquise par le dit Henry Weber de la succession d'Hypolite Griffon, par acte passé le 11 février 1889 pardevant le dit notaire P. C. Cuvellier, enregistré au bureau de transfert de cette ville, livre 96, folio 261.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 juillet—24, 30—6,13,20,24 août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

People's Homestead Association vs. Mme Mary E. Painter et son époux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,513—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Cinq certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, Clara et Willow, désignés par les Nos 5, 6, 7, 8 et 9, sur un certain plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté du 25 mars 1871, dont une copie est annexée à un acte de vente de la succession de Patrick H. Cummings à James E. Cummings, passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 3 mai 1871, lesquels lots sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit: Lots Nos 5 à 9 inclusivement, mesurant chacun, 32 pieds 6 pouces de face à la rue Troisième, sur une profondeur de 127 pieds 3 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles; et le lot No 9 forme le coin des rues Troisième et Willow et mesure 30 pieds de face à la rue Troisième sur 127 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur et face à la rue Willow.

2° Un certain lot de terre désigné comme lot No 5 dans l'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, Martin (ou Willow) et Claiborne; lequel lot mesure 29 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 127 pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
24 juillet—24 31—7 14 21 24 août

ANNONCE JUDICIAIRE

Rosalie Martin, épouse de Octave Mingle, et Laurence Martin vs Jacob Fuller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 24,135—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 17 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Girod, Mandeville et Urquhart, ayant trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Marigny, sur une profondeur de cent-dix-huit pieds ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 juillet—16 23 30—6 13 17 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Phoenix Glass Company vs E. D. Lyons, No 26,879; L. Wolf Manufacturing Company vs le même, No 27,309; E. P. Clement, Manufacturing Company vs le même, No 27,373.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, MARDI, 30 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Le terme du bail non expiré du local décrit comme le magasin du rez-de-chaussée de la bâtisse principale No 53 rue Baronne, pour le terme de vingt-cinq (25) mois, commençant le 1er jour de septembre 1888 et finissant le 30 septembre 1890, à raison de $25 par mois pour les premiers treize mois et $30 par mois pour les douze derniers mois, payable le 1er jour de chaque mois.

Et en cas que le dit bail non expiré ne serait pas vendu, alors—

2° Le droit d'occupation du dit local à partir du jour de la vente au 30 septembre 1890.
Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juil—19 23 27 30

Avis aux Créanciers
Département du Trésor,
Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).
Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1888. La seule valeur qui reste alors et dont on pourrait attendre un dividende futur, consiste en une réclamation contre E. D. LaBlanc, fonds de pouvoir (trustee) de W. C. Wiltz, pour $30,606 88. Une action en recouvrement fut intentée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont ce nous servent n'ont pas reçu tous les dividendes auxquels ils ont droit, [illegible]

W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation. (Comptroller of the Currency)

[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHÉRIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété de valeur améliorée et des machines de prix, etc., pour une fabrique de cordages.

L. Waterbury & Cie, vs. Le Atlas Steam Cordage Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,406—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1 Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toute la propriété qui y appartient, le tout formant la propriété [illegible] [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 juil—26 30—6 13 20 24 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Michael McQuade vs. Wm. J. Woodruff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,130—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 juil—2 9 16 23 30—août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Gleeson vs Louis Seymour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,178—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 juin—26—juillet 1 6 13 23 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage dans l'affaire de Lievin De Poorter vs. Théodule Pless et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Division A—No 27,323—En vertu d'un jugement rendu le 25 juin 1889 et signé le 26 juin 1889 et d'un ordre de Cour en date du 12 juillet 1889, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 14 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre No 17, dans l'îlet No [illegible], Troisième District Municipal de cette ville, borné par les rues Bourgogne ou Craps, Esplanade, de Love, St Antoine et Espagnole ou Champs-Elysées [illegible]

[illegible]

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 juil—18 25 27—3 10 14 août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux terrains de valeur rue Bayou, entre les rues Baronne et Carondelet, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus comme le "Golden Hall."

Francesco Tajaque, Joseph A. Shakspeare, curateur, vs George E. Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 12,513—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 17 août 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

[illegible]

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juil—15 22 29—août 3 10 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le 2me district, No 498 de la rue Annonciation coin de la rue Première, à l'encan, à des conditions faciles.

Succession de Marie S. Righter.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 27,392.

PAR E. ONORATO, Encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 24 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Theo C. W. Ellis, juge de la dite cour, en date du 18 juillet 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le restant à un et deux ans en à un an, au gré de l'acquéreur, la partie à crédit s'il y a, sera représentée par des billets d'acquéreur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente et garantis par privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue. [illegible]

Acte de vente pardevant F. Kerchner, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour sûr la vente.
24 juil—24 27—août 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Quatrième District, rue Joséphine, entre Levée et Rousseau.

A l'encan, à des conditions faciles.

Succession de John Rapp.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.—No 28,660.

PAR E. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 24 août 1889 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la dite Cour, en date du 22 juillet 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 juil—24 27—août 3 10 17 24

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur, dans le Septième District.

Succession de E. A. Borne et de sa femme, tous deux décédés.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No 27,116.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, [illegible]

[illegible]

Acte de vente pardevant [illegible], notaire, aux frais de l'acquéreur [illegible]
17 juillet—17 21 28—4 11 17 août

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHÉRIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

George H. Holfeldt, Miss Fanny Fraser, Mme Mary Fraser, épouse de [illegible] Frederick J. Fraser [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 3,886—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 juin—24—juillet 6 13 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur améliorée formant l'encoignure des rues Royale et Hôpital.

Mme Veuve E. Tadury vs. Veuve et héritiers de F. Dagoerge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,350—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Hôpital, Ursulines et Bourbon, formant le coin des rues Hôpital et Royale, [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 juin—24—1 6 13 23 27 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur, formant l'encoignure des rues Rempart et François, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Bourgogne et Union.

M. Bell vs. Joseph Gondermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 27,214—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 3 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 juil—3 10 13 20 27 août 3

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

Meubles de Maison et Effets Mobiliers.

Succession de Matthew Cunningham, décédé.

A l'Encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, encanteurs—Bureau No 13 rue Carondelet—Le VENDREDI, 2 août 1889, à 10 heures 30 minutes a. m., au local No 53 rue Enghein, entre les rues Dauphine et Royale, dans le Troisième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E," daté le 3 mai 1889, Dossier No 8467, pour le compte de la succession de Matthew Cunningham, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un lot de meubles de maison et effets mobiliers, le tout contenu dans le local ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
23 juil—23 28—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District,
Nos 30 et 32 avenue Lafayette, entre Royale et Dauphine.

Mme M. Cunningham vs Nicholas Schoen, tuteur datif, etc., Dossier No 27,200.

A un crédit de longue échéance—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement en congé, en date du 15 juillet 1889, Dossier No 27,200, dans l'affaire de Mme M. Cunningham vs Nicholas Schoen, tuteur datif, etc., à l'enchère publique, il sera vendu:

Sur l'avenue Lafayette.

Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les avenues Lafayette, ci-devant rue Enghein, Washington, ci-devant la rue Poète et les rues Royale, ci-devant Casacalvo et Dauphine, ci-devant Grands-Hommes, désignés comme les lots 3 et 4 contigus l'un à l'autre, et mesurent comme suit:

Le terrain No 3 mesure 32 pieds 10 pouces de façade avenue Lafayette, 30 pieds de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 93 pieds, 11 pouces et 4 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Dauphine; et 93 pieds du côté du terrain No 4.

Le terrain No 4 mesure 32 pieds 10 pouces de façade avenue Lafayette, 32 pieds de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 83 pouces du côté du terrain No 3, et 72 pieds 5 pouces et 5 lignes de l'autre côté, celui le plus près de la rue Royale.

Le tout selon un plan de Hunter Stewart sous-voyer de la ville, plan que l'on pourra voir sur les lieux de la vente.

Les améliorations sont les suivantes:

Sur le terrain No 3 il y a un Cottage en bois reconvert en ardoises, ayant 5 chambres et une bâtisse de 2 étages en bois ayant 4 chambres, 2 citernes et un puits. Il y a le gaz dans toute la maison, une grande chambre à hangar et une cour bien pavée, terrain élevé et bien drainé, valant de $15 à $20 par mois.

Sur le terrain No 4, il y a un grand auvent en bois, occupé par la Brasserie Southern comme bureau et comme réfrigérateur de bière, écuries et remises avec cour pour chevaux, wagons, etc., donnant $12 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent à payer comptant sur les lieux; les acquéreurs assumant les taxes de 1889 en sus des enchères.

Les actes de vente pardevant J. Numa Augustin, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 juil—17 21 28 août 4 11 17

PAR JAS F. GUINAULT.

Résidence en briques, à étages, rue Bienville No 162, entre les rues Remparts et Bourgogne.

Résidence en briques, à étage, avec dépendances, rue Julia No 241, entre les rues Baronne et Dryades.

Succession de Jean Mecotto.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,162.

PAR JAS. F. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 août 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 juillet 1889, les propriétés suivantes, appartenant à la dite succession, savoir:

[illegible]

Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acheteurs.
17juil—17 20 27—3 10 17août

Résidence à étage rue des Français No 26, près du Marché Français.

Succession d'Eulalie Laborde, épouse de E. G. Sauters.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 6990.

PAR JAS. F. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 27 juillet 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 juin 1889, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Français, Esplanade, Chartres et Decatur, lequel lot de terre mesure 42 pieds 7 pouces 4/8 de ligne de face à la rue des Français sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5/8 de ligne.

Ensemble avec une bâtisse à étage ayant au rez-de-chaussée un magasin avec résidence en-dessus, hydrant, etc., etc.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant à l'option de l'acheteur et la balance à un an de crédit en un billet garanti par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de vente avec les clauses pénales d'usage.

L'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1889. 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur sur le prix d'acquisition.

Acte de vente pardevant Jas. Duvigneaud, notaire.
26 juin—26 29—6 13 20 27 juillet

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

PLACEMENTS DE CHOIX
Près du Upper Magazine Market.

Bon emplacement d'affaires et résidence,
Coin des rues Magazine et Milan.
—ET LE—
Cottage désirable,
No 67 rue Milan, près Magazine.
A des conditions faciles.

SUCCESSION DE BERNARD BRINK.

No 4,251—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS, George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. Theo. C. W. Ellis, juge de la même Cour, Division A, en congé dans le moment, daté 12 juillet 1889, rendu dans la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° L'emplacement de choix pour affaires et résidence, encoignure nord-ouest des rues Magazine et Milan, dans l'îlet borné par les rues Camp et Marengo, ayant un large hangar de face et sur le côté, magasin à deux étages au fond, contenant en tout six chambres, citerne, hangar et large cour. Le lot mesure 30 pieds de face à la rue Magazine par 120 pieds de profondeur et face à la rue Milan. Le tout est loué à raison de $240 par an. C'est une occasion rare pour un homme entreprenant, étant propre pour tout commerce en détail.

2. L'attrayant cottage simple, en bois, couvert en ardoises, No 67 rue Milan, entre Magazine et Camp, dans le même District et îlet et à l'arrière de la propriété premièrement décrite, retiré de la banquette, ayant une jolie galerie sur la façade, salon, salle à manger, chambres à coucher, cuisine, galerie de côté, grand hangar, citerne, etc. Le terrain mesure 30 x 120, permettant une grande cour. Désirable pour résidence ou comme placement avantageux.

Les deux propriétés ci-dessus sont près du marché Magazine supérieur, églises et écoles, et dans un quartier le plus commercial et amélioré du Sixième District; deux lignes de chars urbains passant devant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit, par billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes autres clauses de garanties et dépenses usuelles en cas de procès. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. D Taylor, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
14 juil—14 20 27—3 10 17août

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,344—Division "E"—The Standard Music and Litho. Photo. Company vs. leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de la Standard Music and Litho. Photo. Co. et O. V. Girard, Hermann Wehrmann et Lucien Dubonnet, comme propriétaires et associés et individuellement, soit tenue, et convoquée pardevant W. Barnett, notaire, en cette ville, le LUNDI, 29me jour de juillet 1889, à 11 heures a. m., dans le but d'élire un syndic des créanciers des insolvables dans cette affaire et de voter sur toutes autres affaires qui leur seront soumises.

Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1889.
Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
12 juil—21 au 28 juil

MM. TREYHAN FRÈRES, négociants à Bordeaux, font savoir au commerce des liquides à New-Orléans, qu'ils sont seuls et uniques propriétaires de la Marque Croix Blanche, Bordeaux, Albin de Lassus, et qu'ils poursuivront ceux qui vendront toute contrefaçon de la dite marque.
14 juil—14 21 28

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux cottages doubles,
Nos 26 et 28 rue Delarende, dans le Cinquième District, près du débarcadère du Ferry de la rue du Canal.

Succession de Veuve Benjamin Borne.

A l'encan pour du comptant.

PAR BRIGNONI & BLAKELY, ALBERT BRIGNONI, Encanteur—Bureau: Nos 38 et 40 rue Royale.—SAMEDI, 24 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 9 juillet 1889, Dossier 27,275, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la succession de Veuve Benjamin Borne, décédée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet numéro neuf, borné par les rues Delarende, Bouny, Villeré et Séguin, les dits lots sont désignés par les lettres A et B, et se composent des lots 7 et 8 et mesurent, conformément à un croquis dressé par Geo de Armas, voyer, le 13 juillet 1889, comme suit: le lot A mesure 27 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Delarende sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double en bois avec 4 chambres à coucher, cave, cuisine, hangar, et connu par le numéro 28 de la rue Delarende.

Le lot "B" mesure 26 pieds de face sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double en bois avec 4 chambres, cuisine, grande cave, hangar, etc., connu comme le No 26 de la rue Delarende.

Conditions—Comptant, en passant les titres; 10 pour cent au moment de l'adjudication et paiement des taxes de l'année 1889 en sus du prix d'enchère.

Actes de vente pardevant John E. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.
20 juil—20 27 août 3 10 17 24

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

POUR OPERER UN PARTAGE,
Les maisons de résidence, double, de choix, en bois et à deux étages, 102 et 104 rue Félicité.

In re Mme Marie Harvey vs. Henry Harvey et als.

Nos 20,017 et 19,529—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 12 juin 1889 et signé le 21 juin 1889, par l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division "E", il sera vendu à l'encan, pour opérer un partage, la propriété suivante, savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré d'îlet borné par les rues Félicité, Ste-Marie, Laurel et Annonciation, mesurant au pied américain, 30 pieds de façade rue Félicité, sur 161 pieds, 3 pouces, plus ou moins, sur la ligne la plus rapprochée de la rue Annonciation, et 160 pieds, 1 pouce et 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Laurel, le tout, plus ou moins, formé du terrain No 12 et d'une portion du terrain 13 étant 8 pieds du terrain contigu No 12 et une partie des terrains Nos 7 et 8 comme c'est indiqué sur un plan annexé à un acte d'Albert Depasseau à Sergent Pratt, passé par devant A. Boudousquié ancien notaire, le 5 mai 1855. Les améliorations consistent en une vaste maison de résidence double, en bois, composée et bien construite, désignée par les Nos 102 et 104 rue Félicité.

Condition de la vente.—Un tiers comptant et le reste payable à crédit en un et deux ans, en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date du paiement final. Les billets seront divisés en compte à la convenance des parties intéressées. Les améliorations devront être assurées aux frais de l'acquéreur et la police d'assurance transférée au vendeur, etc.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Bernard Titche, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
22 juin—22 29—juil 6 13 20 27.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le nouveau et joli cottage No 13 rue St-Antoine, entre North Rampart et Bourgogne.

5 actions du Mutual Building and Homestead Association.

Succession de Frank Lamonte.

No 27,244—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 3 août 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, datés respectivement le 25 juin 1889 et le 27 juin 1889, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, North Rampart, Bourgogne et Mogelsen, (anciennement Bons-Enfants), sur 135 pieds et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, en conformité avec un plan de [illegible] Arrasse, député voyer de la ville, en date du 21 février 1887, et annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 18 mars 1887.

Les améliorations consistent en un nouveau et joli cottage connu sous le numéro municipal 13 rue St-Antoine, ayant six chambres, cuisine, cave, lieux d'aisance, etc.

—Aussi—

5 actions (certificat No 296) du Mutual Building and Homestead Association, série quinze, l'option fait jusqu'au 3 juin 1889.

Conditions—Pour les actions, comptant à l'adjudication. Pour la propriété, l'acquéreur assumera le paiement de deux billets hypothécaires, chacun pour la somme de quatre cents dollars, datés du 26 janvier 1889, payables respectivement à un et deux ans après leur date, portant intérêt à 8 pour cent par an à partir de leur date, jusqu'à paiement final; le reste de l'adjudication, comptant.

L'intérêt sur les billets sera assumé par l'acquéreur, en sus du prix de son adjudication.

Acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 juin—29 juil 6 13 20 27 août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une maison en bois à deux étages avec deux corps-de-logis dans le Premier District.

Coin des rues Gravier et St-Jane.

Succession de Luke Mahoney et Honora Mahoney, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 3,672.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, le 3 août 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 25 juin 1889, pour compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 29 dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, St-Jane et Hollèvre, sur un plan dressé par Knell & Werner, arpenteurs, daté le 17 mars 1849, déposé au bureau de James Graham, ex-notaire en cette ville; le dit lot forme l'encoignure des rues Gravier et St Jane, et mesure 28 pieds 7 pouces de face à la rue Gravier, sur 110 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages avec double corps de logis; avec quelques huit chambres, toit en ardoises, une cuisine à deux étages ayant huit chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant,—la balance s'il y en a, à un crédit de 1 et 2 ans représentée par des billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt du jour de la vente et hypothèque spéciale avec toutes les réclamations usuelles sur la propriété vendue.

Acte de vente pardevant F. Rengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29juin—29—6 13 20 27juil—3août.

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains de choix sur lesquels on peut bâtir dans le Sixième District.

Interdiction de Veuve Jos. Allen.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Division B.—No 12,262.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE à moi dirigé par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 3 mai 1889, je procéderai à la vente à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite—

Deux certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Pitt, Prytanée, Berlin et l'avenue Napoléon, désigné sur un plan de D. M. Brennan, député voyer, en date le 30 mai 1889, et enliassé au même bureau comme les terrains A et B.

Le terrain A mesure 42 pieds 10 pouces et 4 lignes de façade avenue Napoléon, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et forme l'angle de la rue Napoléon et de la rue Pitt. Le terrain B est contigu au terrain A, et mesure 42 pieds 10 pouces et 4 lignes Napoléon avenue sur 150 pieds de profondeur sur la limite latérale du terrain A; sur la ligne du côté de la rue Prytanée 120 pieds de profondeur, puis le terrain s'élargit de 14 pieds 3 pouces, puis s'étend encore de 30 pieds, et mesure 57 pieds 1 pouce et 6 lignes à la limite inférieure. Les dits terrains A et B étant composés des terrains 5, 6, 7 et 8, sur un plan de A. H. Phelps, voyer, en date du 3 février 1867.

Conditions—Comptant après tous titres. L'acquéreur paiera les taxes de 1889, et un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Alphonse B. Phelps, notaire, aux frais de l'acquéreur.
STEPHEN J DERBES, Encanteur.
22 juin—22 29—juillet 6 13 20 27.

Succession de Peter Barbarich.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,334—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par la Veuve de Pierre Barbarich, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
11 juil—11,16,20 Greffier.